

Vernouillet, le 11 août 2021

Direction des Services Techniques Municipaux
DS/BV/JFD/2021/ (071)137

**ARRETE DE REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

**CREATION D'UN BRANCHEMENT
DE GAZ
AVENUE FRANCOIS MITTERRAND**

Le Maire de la Commune de VERNOUILLET,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu la législation en vigueur relative à la circulation routière,
Vu l'avis du Commissaire de Police, chef de la circonscription de sécurité publique de Dreux,
Considérant la réalisation de travaux de création d'un branchement de GAZ au 52 Avenue François Mitterrand sur la commune de VERNOUILLET, par DEMANNEVILLE TP – 14 rue de Damville 27220 SAINT ANDRE DE L'EURE, et par GEDIA – 7 rue des Fontaines 28100 DREUX, et leurs prestataires ou sous-traitants,

ARRÊTE:

Article 1 : La circulation des véhicules sera perturbée du jeudi 2 septembre au mardi 7 septembre 2021 de 8h00 à 18h00 pour les travaux sus indiqués et réalisés avec empiètement sur la chaussée

► N° 52 AVENUE FRANCOIS MITTERRAND

Article 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit et de type gênant sauf pour les pétitionnaires aux abords immédiats du chantier ; en conséquence, tout véhicule trouvé en infraction sera enlevé aux frais et risques du propriétaire.

Article 3 : L'accès aux véhicules de secours ainsi qu'aux propriétés riveraines, aux piétons et aux cyclistes sera maintenu.

Article 4 : La signalisation correspondante sera mise en place, conformément aux dispositions réglementaires par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous maîtrise d'œuvre et d'ouvrage de GEDIA – 7 rue des Fontaines - 28100 DREUX.

L'entreprise sera responsable de jour comme de nuit des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 5 : Monsieur le Commissaire de Police de Dreux, les Agents de Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Directeur de DEMANNEVILLE TP, Monsieur le Directeur de GEDIA, et les Agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

Damien STEPHO